



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Maison de justice et du droit – attribution d’une subvention à l’association de développement intercommunal des Blagis**

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,  
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

**OBJET : Maison de justice et du droit – attribution d'une subvention à l'association de développement intercommunal des Blagis**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monique Pourcelot,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'organisation judiciaire,

Considérant le rôle essentiel de la maison de justice et du droit en matière de présence judiciaire de proximité, de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et d'accès au droit,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Philippe Laurent ne prend pas part au vote)

DECIDE l'attribution d'une subvention de 4 958 € à l'association de Développement intercommunal des Blagis au titre du fonctionnement de la maison de justice et du droit.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Philippe Laurent". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.